



# Exposition sur les semences

---

## BIODIVERSITÉ EN PÉRIL!

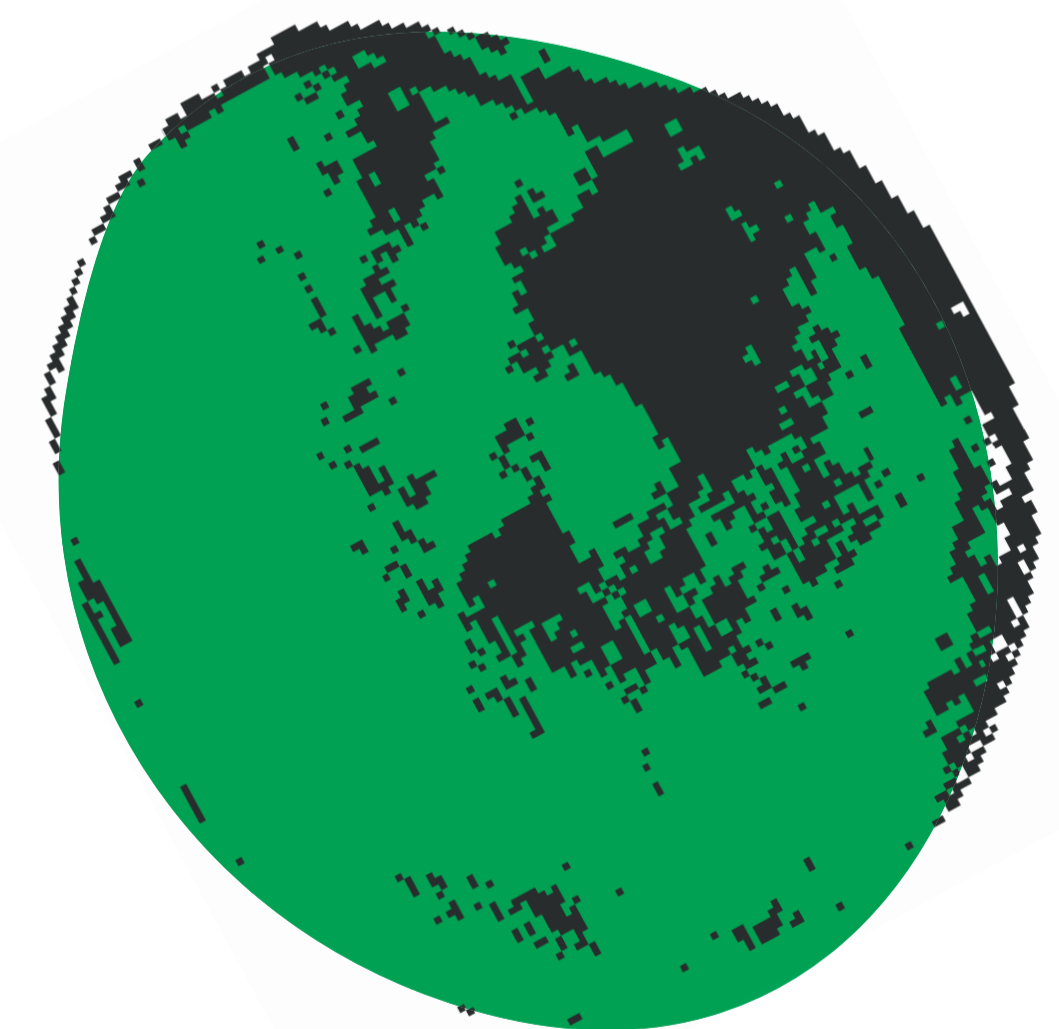
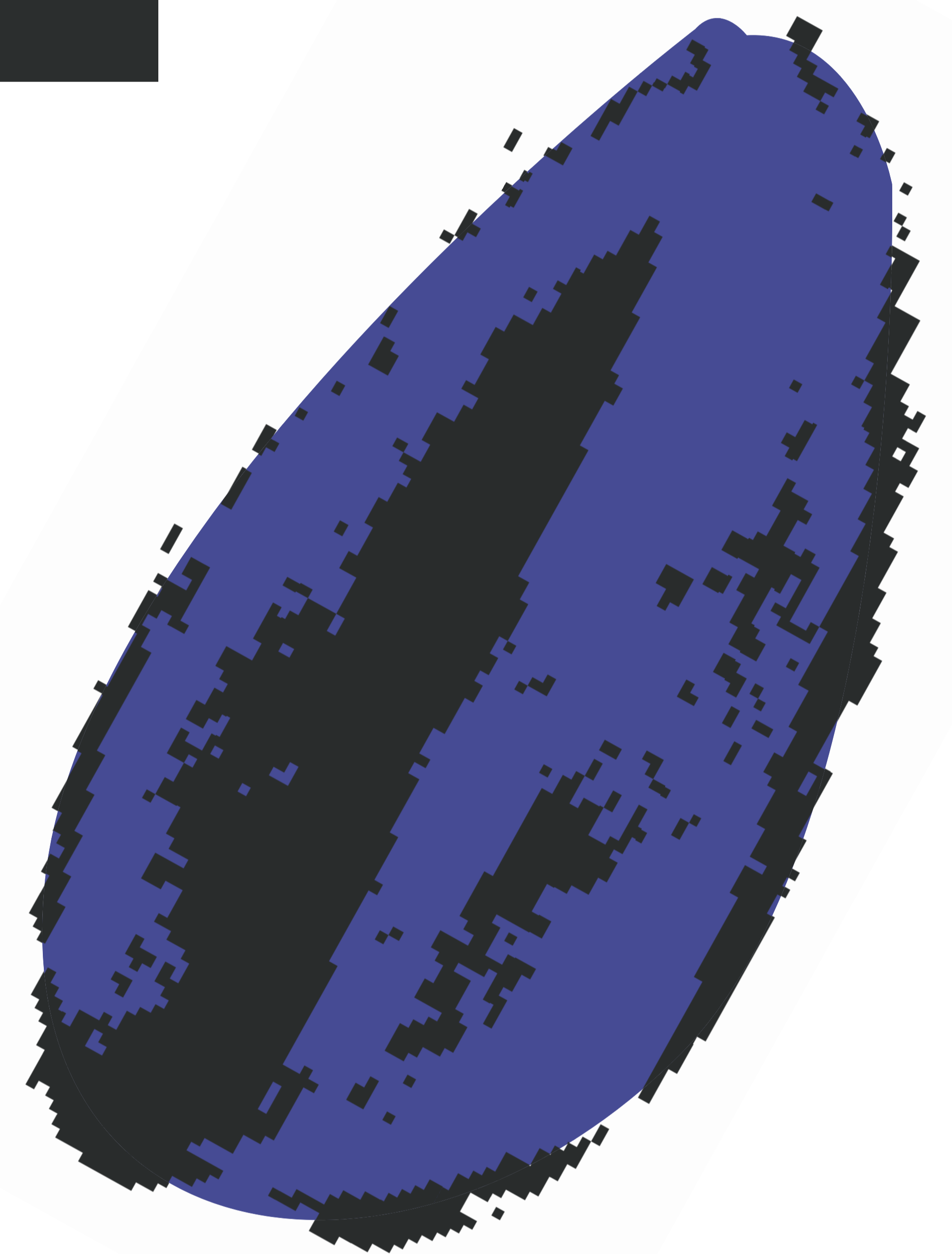
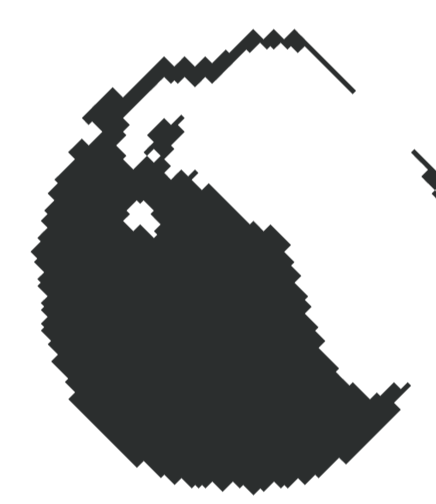
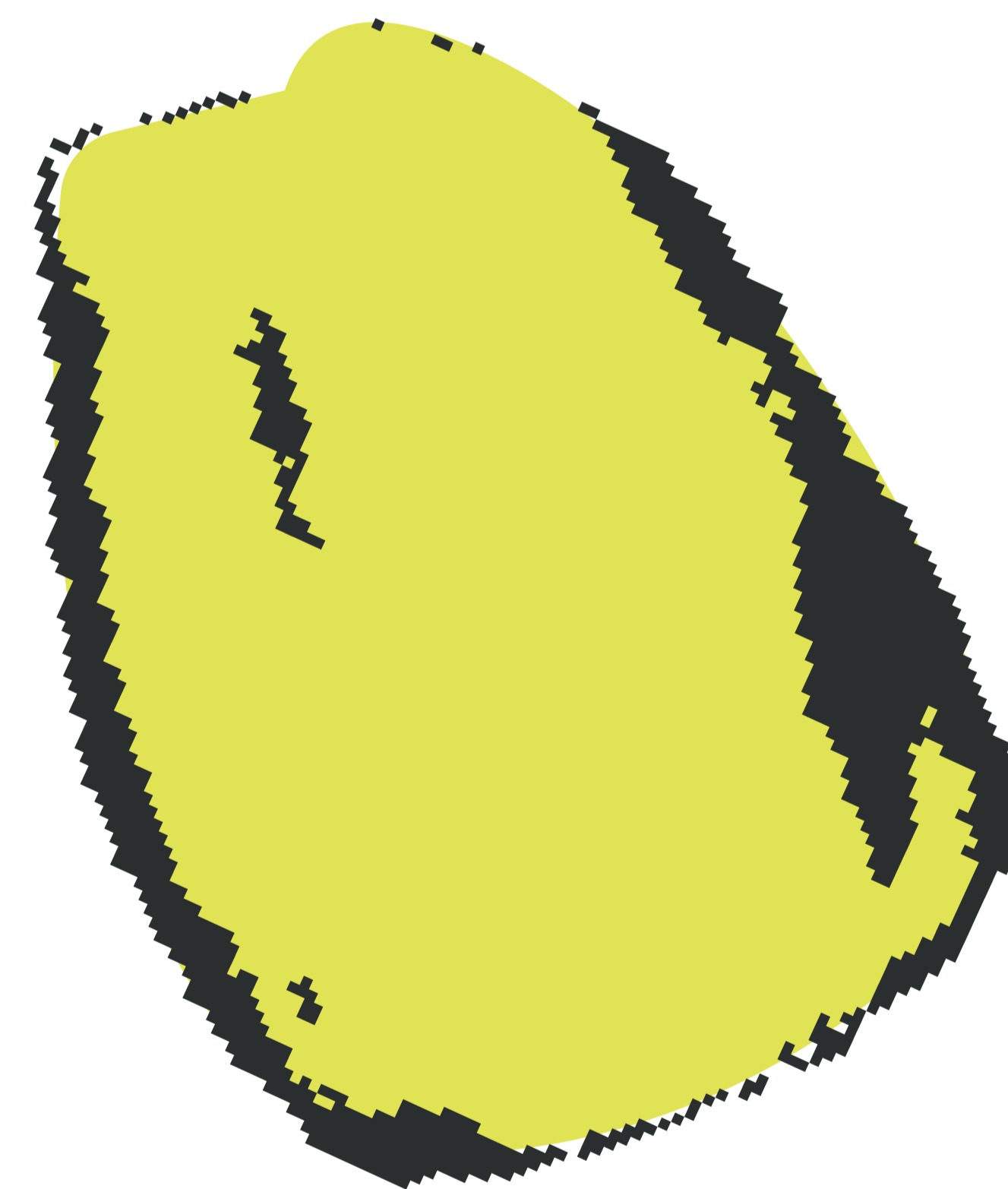
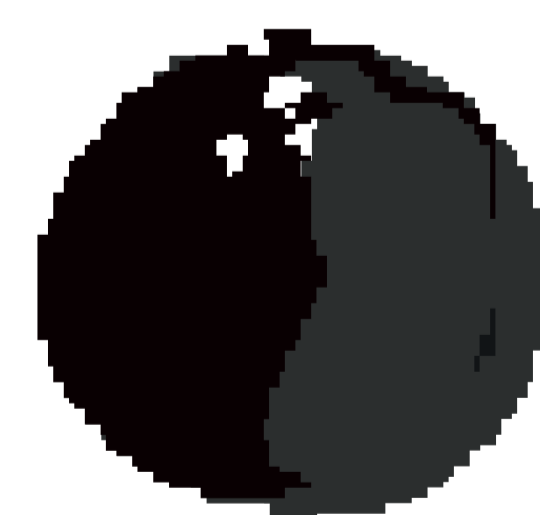
---

### Quand l'agrochimie s'en mêle

Nos semences – base de notre alimentation et par conséquent de notre civilisation – sont aujourd'hui fortement menacées dans leur diversité et leur accessibilité.

L'exposition « Semences : biodiversité en péril ! Quand l'agrochimie s'en mêle » propose une vue d'ensemble sur l'histoire des semences et de leur culture, en abordant les problèmes causés par l'industrie semencière ainsi que l'importance d'une sélection locale, notamment à l'ère du changement climatique.

Cette exposition itinérante a été créée par le groupe bénévole de Suisse orientale de l'ONG Public Eye en 2017 et a déjà été présentée à cinq reprises en Suisse allemande. Elle se trouve désormais en Suisse romande dans une version adaptée, grâce notamment au travail de Public Eye et de Swissaid.





# Exposition sur les semences



SWISSAID est une fondation qui s'engage depuis 75 ans dans la lutte contre la faim et la pauvreté dans le Sud. Elle travaille en étroite collaboration avec des organisations partenaires dans les pays concernés selon une approche d'aide à l'auto-assistance. L'agroécologie, l'égalité des sexes et les semences sont des points forts de son action.

SWISSAID s'engage en faveur des droits des populations du Sud, en Suisse et au niveau international. Elle insiste par exemple sur le droit des paysans à reproduire, échanger et vendre leurs semences. SWISSAID s'engage aussi en matière de politique de développement sur les thèmes suivants : la justice climatique et le commerce de matières premières, en particulier l'or.



© Etienne Basset, SWISSAID



Depuis plus de cinquante ans, l'organisation indépendante Public Eye porte un regard critique sur l'impact et la responsabilité de la Suisse et de ses entreprises à l'étranger. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains et de l'environnement. Forte du soutien de plus de 29 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye dispose d'un bureau à Lausanne et à Zurich avec un total d'environ 40 collaborateurs et collaboratrices. 10 groupes régionaux s'engagent bénévolement dans toute la Suisse et contribuent à diffuser les préoccupations, les revendications et les informations de Public Eye à travers des actions de rue, des stands d'information, des soirées cinéma, des conférences ou, comme ici : par le biais d'une exposition sur les semences.



© Martin Bichsel



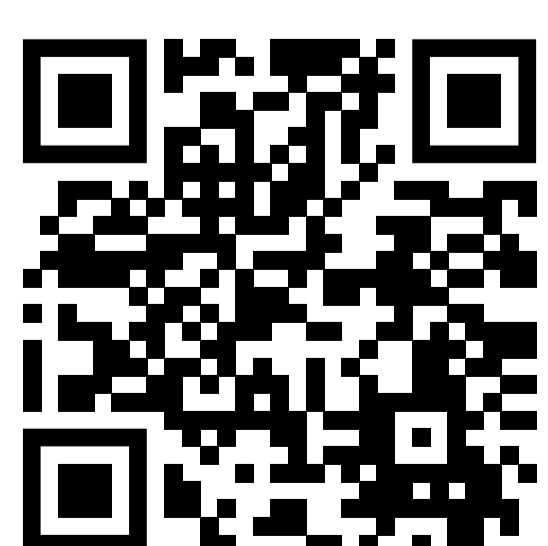
© Markus Allemann, SWISSAID



© Carine Pin, SWISSAID



© Veronika Goeplert



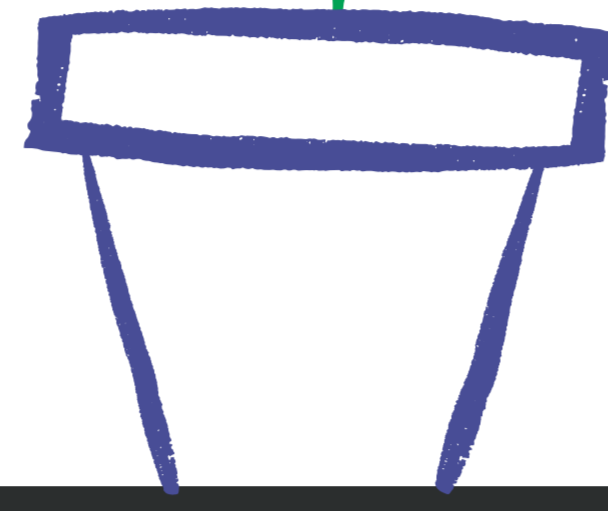
EN SAVOIR PLUS SUR LE TRAVAIL DE SWISSAID



EN SAVOIR PLUS SUR LE TRAVAIL DE PUBLIC EYE



# Exposition sur les semences



# L'HISTOIRE DE LA CULTURE DES SEMENCES

**-12'000**

Début de la culture des plantes et donc de la sélection végétale en Mésopotamie avec l'orge, l'amidonner et l'engrain, les formes primitives du blé, et les figues. Pour la première fois, des plantes sont sélectionnées de manière ciblée et sont cultivées dans des conditions contrôlées. Les excédents de récolte créent les premières formes d'économie et les sociétés sédentaires émergent.

**-2000**

Dans différentes cultures antiques, les sols sont déjà systématiquement fertilisés. Dans les villes où il faut nourrir un grand nombre d'habitants, l'agriculture est pratiquée de manière organisée et développée de manière ciblée.

**700**

Les cultures arabes introduisent en Espagne de nouvelles techniques d'irrigation et importent des cultures telles que le coton, la canne à sucre et les mûres. Les progrès scientifiques du monde arabe permettent la transmission des connaissances de l'Antiquité au-delà du Moyen Âge européen.

**1600-1800**

Les innovations techniques, telles que le ferrage des chevaux, modifient l'agriculture. De nouvelles cultures, notamment américaines, sont largement répandues (betteraves, trèfle, colza, pommes de terre, etc.). Les friches sont cultivées de manière ciblée et la rotation des cultures permet une production ininterrompue. L'élevage en étables joue un rôle décisif et permet de disposer de fumier pour les champs.

**1920**

Pour la première fois, les tracteurs sont largement utilisés. Cela permet d'exploiter de plus grandes surfaces avec moins de main-d'œuvre.

**-5000**

La culture des céréales s'établit également en Europe centrale. La sélection des plantes les plus productives et les croisements avec des espèces d'herbes sauvages permettent de modifier les variétés de céréales de diverses manières.

**0-500**

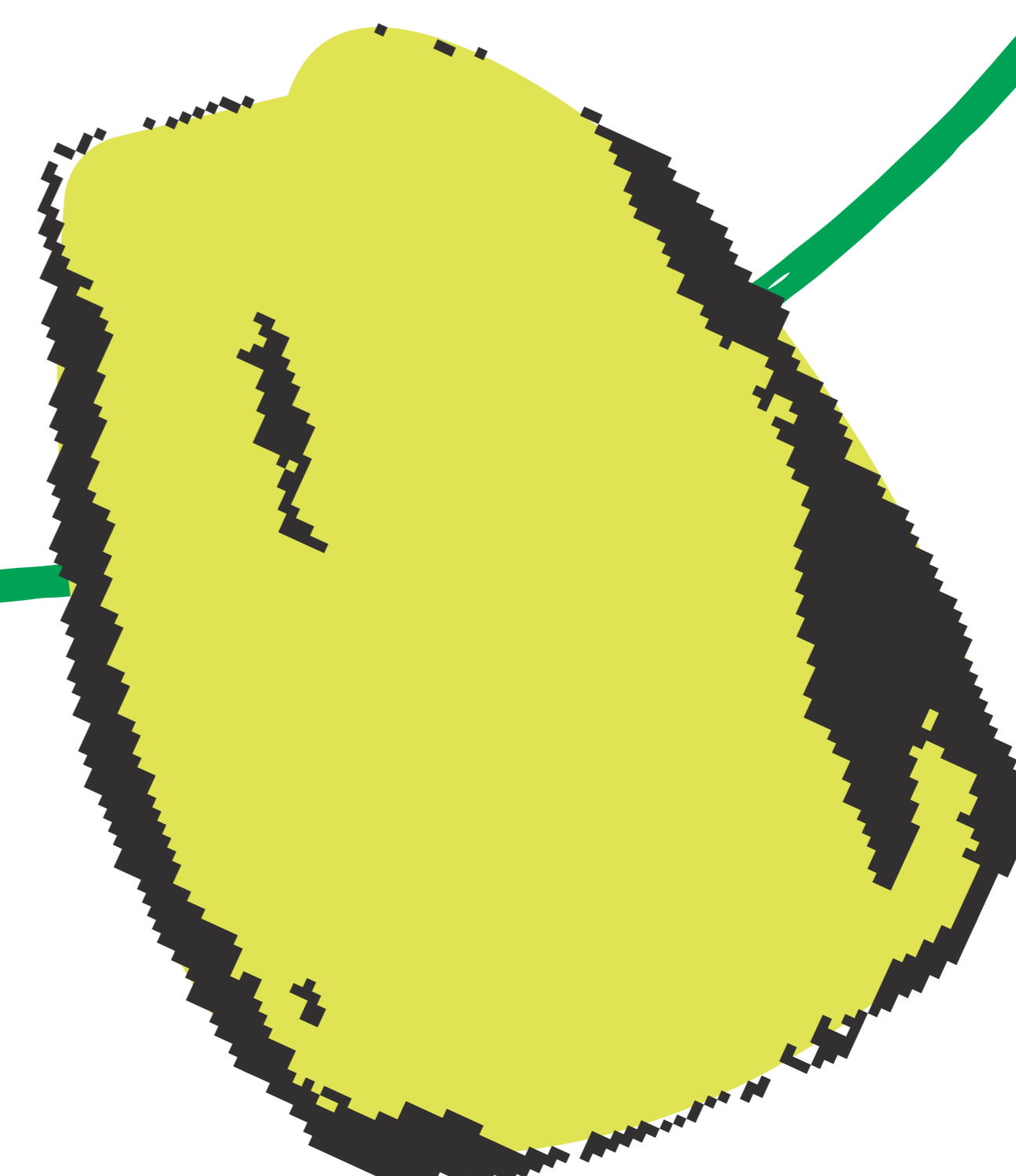
Les Romains cultivent les céréales, la vigne, les fruits et les légumes. L'esclavage permet la création d'immenses domaines agricoles. Cependant, avec le déclin de l'empire romain, le développement agricole s'effondre et l'économie se réduit lentement à une forme d'autosuffisance limitée.

**800-1500**

L'exploitation triennale – basée sur un système d'utilisation des sols comprenant deux années de culture céréalière (céréales d'hiver, céréales de printemps) et une année de jachère – s'impose. La production augmente, entraînant une croissance démographique en Europe.

**1913**

Le groupe chimique BASF construit la **première usine de production d'ammoniac synthétique**. Celle-ci permet de produire des engrais azotés à partir de l'air et d'énergies fossiles afin d'augmenter les rendements agricoles. Cette innovation introduit une dissociation entre agriculture et élevage.



2022

Les nouvelles technologies génétiques, telles que la méthode CRISPR/Cas, relancent le débat sur le génie génétique.



2018–2020

On assiste à une deuxième vague de fusion dans l'agrobusiness : le groupe chimique allemand Bayer rachète le géant agricole américain Monsanto. Le producteur de semences DuPont et le fabricant de pesticides Dow Chemical fusionnent pour former le groupe américain Corteva, tandis que la fusion de la société sino-suisse Syngenta avec des entreprises agrochimiques israéliennes et chinoises donne naissance au Syngenta Group, dont le siège est à Bâle. Grâce à ces mégafusions, les **multinationales dominent le marché** et perfectionnent la combinaison de leurs activités dans les pesticides et les semences.



COALITION  
POUR DES MULTI-  
NATIONALES  
RESPONSABLES

1990–2005

**Des entreprises chimiques rachètent en masse les producteurs de semences.** Grâce au génie génétique, il est possible de produire des plantes résistantes à des herbicides spécifiques. Les semences et l'herbicide associés se vendent en tant que produit combiné.

À partir de 1990

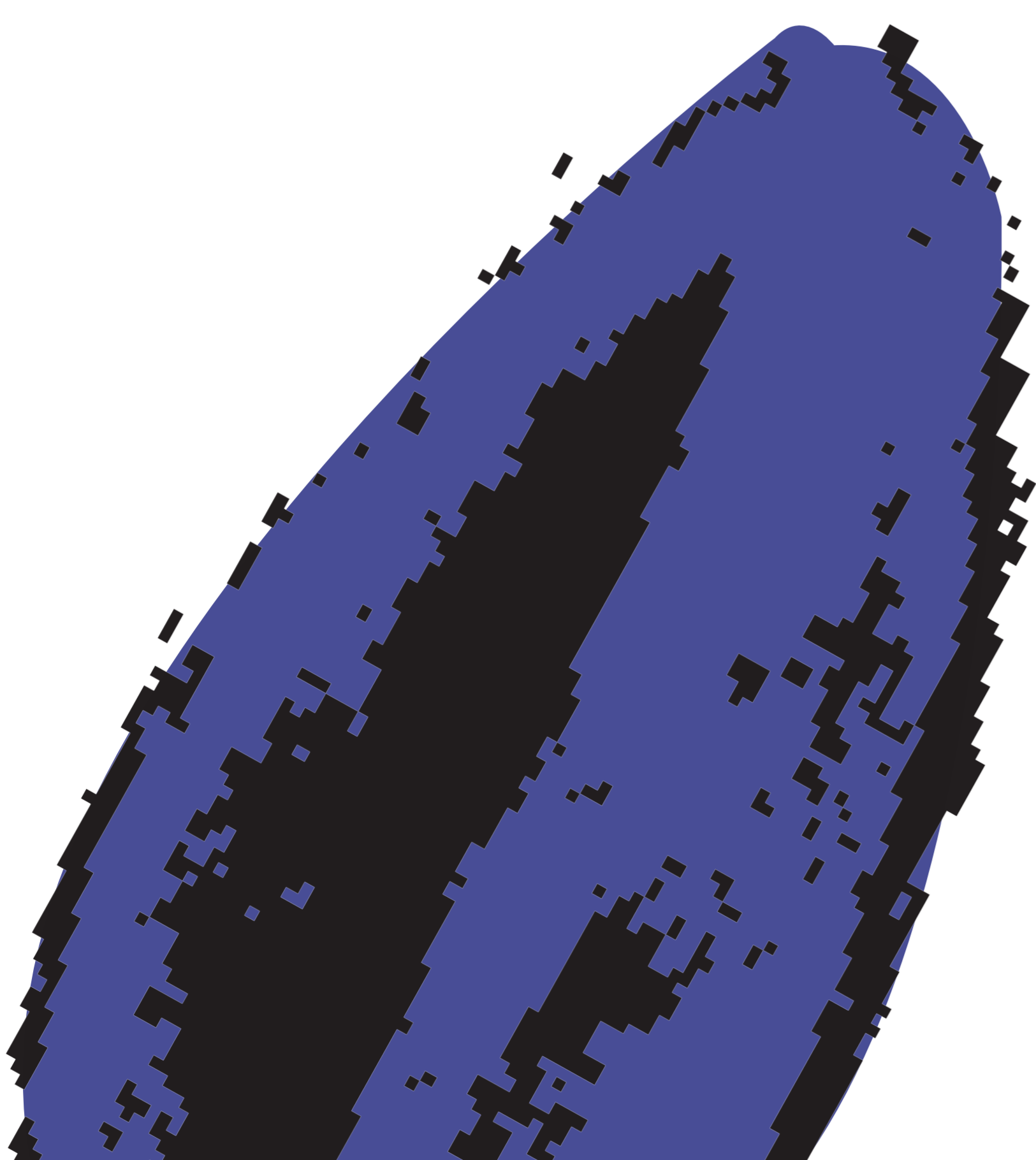
Les premières plantes génétiquement modifiées sont commercialisées aux États-Unis. En Europe, un débat houleux s'engage sur l'utilisation de plantes transgéniques dans l'agriculture. En Suisse, un moratoire sur la dissémination des plantes génétiquement modifiées est décrété en 2005 suite à l'adoption d'une initiative populaire.

À partir de 1960

L'agriculture industrialisée est exportée dans les pays du Sud mondial, présentée comme « **révolution verte** ». Les rendements augmentent dans de nombreux endroits, mais les aspects négatifs, tels que les atteintes à l'environnement et à la santé, ainsi que la perte de fertilité des sols ne tardent pas à apparaître.

1930

Les premières variétés de maïs hybrides sont développées. Elles produisent des rendements plus élevés, mais nécessitent plus d'engrais. Par ailleurs, **les agriculteurs ne peuvent pas en reproduire les semences.** Ils doivent les acheter chaque année. Les entreprises de semences qui se sont développées depuis la fin du 19e siècle en profitent largement.





## Exposition sur les semences

# VANDANA SHIVA – UNE VOIX ÉMINENTE SUR L'IMPORTANCE DE L'AGROÉCOLOGIE

Vandana Shiva est une physicienne indienne, auteure et militante pour l'environnement. Elle s'engage avec véhémence pour les droits des petits paysans indiens et pour la préservation de la biodiversité. Elle est ainsi devenue une icône dans la lutte pour une agriculture écologique et pour un changement de cap mondial en matière d'agriculture et d'alimentation. En 1993, elle reçoit le prix Nobel alternatif.



© CC BY SA 4.0, Stephan Pöhl

« ... L'espoir de meilleurs rendements incite les agriculteurs à acheter des semences transgéniques coûteuses. Mais la super-récolte attendue n'est pas au rendez-vous ... »

« ... Les maladies et l'augmentation des parasites obligent les agriculteurs à utiliser encore plus de produits chimiques coûteux et font grimper leurs dettes ... »

« L'agriculture industrielle ne détruit pas seulement la biodiversité, elle détruit aussi les sols et libère de grandes quantités de gaz à effet de serre. Ce n'est pas un système alimentaire, ce n'est pas un système écologique, c'est le mode d'emploi pour la destruction de la santé de notre planète et, en fin de compte, de notre santé à tous. »

« Les exploitations agricoles industrielles produisent des aliments dont elles prétendent qu'ils nourrissent le monde. En réalité, ce sont les petites exploitations agricoles [...] qui produisent environ les deux tiers de notre nourriture. »

« ... Pour de nombreux paysans, la seule issue au piège de l'endettement est le suicide. Dans toute l'Inde, cela concerne plus de 20 000 paysans ces dernières années ... »

Source : Vandana Shiva – Von Saatgut und Saatgutmultis ; un film de Bertram Verhaag et Gabriele Kröber ; Denkmal Film, 2010

Source : The Seeds of Vandana Shiva ; un film de James et Camilla Becket ; Becket Films, 2021 (traduction propre des citations)



## Exposition sur les semences

# MOUVEMENT PAYSAN MONDIAL POUR L'AGROÉCOLOGIE

« ... L'agroécologie possède également la faculté d'être une stratégie très efficace pour la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique ainsi que pour le renforcement de la résilience des groupes vulnérables. Pour ce faire, il faut toutefois modifier les rapports de force, en passant de quelques grandes entreprises à de nombreux acteurs locaux et décentralisés. »

Mariam Mayet  
African Center for Biodiversity  
Afrique du Sud

« La souveraineté sur les semences contribue à la sécurité alimentaire en donnant aux agriculteurs le droit de stocker, de partager et d'échanger leurs semences. Elle permet aux agriculteurs de préserver la diversité des semences et, par la même occasion, une diversité de variétés résistantes au climat. »

Abdallah Mikindi  
TABIO  
Tanzanie

« Le lobbying exercé par l'industrie des pesticides afin d'influencer les prises de décision politiques et les autorités de régulation a constitué un obstacle aux réformes et paralysé l'élaboration de directives mondiales sur les pesticides. »

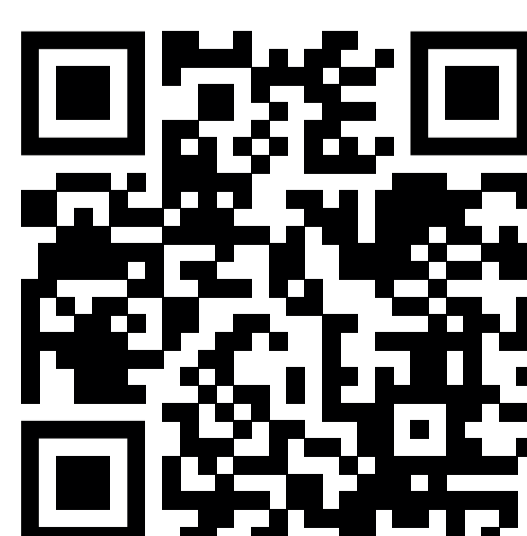
Michael Fakhri  
Rapporteur spécial des  
Nations unies pour  
le droit à l'alimentation

En réaction aux effets négatifs de la mondialisation, notamment dans les pays du Sud, des organisations paysannes ont commencé à s'organiser à l'échelle mondiale. Dans les années 1990, différents réseaux se sont formés, dont La Via Campesina. Leur revendication centrale est celle de la souveraineté alimentaire. En d'autres termes, ils militent pour que les populations reprennent en main les décisions concernant leurs systèmes alimentaires et ne laissent pas l'Organisation mondiale du commerce ou les multinationales les leur dicter. Les semences en sont un aspect important, au même titre que l'accès à la terre et à l'eau et la participation aux décisions politiques. On parle désormais le plus souvent d'agroécologie. Ce concept réunit les principes de souveraineté alimentaire et ceux de l'agriculture écologique.

« Des systèmes de semences prospères et résilients sont la clé de la pleine réalisation du droit à la vie et à l'alimentation. La concentration du pouvoir des entreprises sur les systèmes alimentaires a rendu les communautés vulnérables aux dommages causés par la dégradation de l'environnement et les pesticides. »

Michael Fakhri  
Rapporteur spécial des  
Nations unies pour  
le droit à l'alimentation

EN  
SAVOIR  
PLUS





# Exposition sur les semences

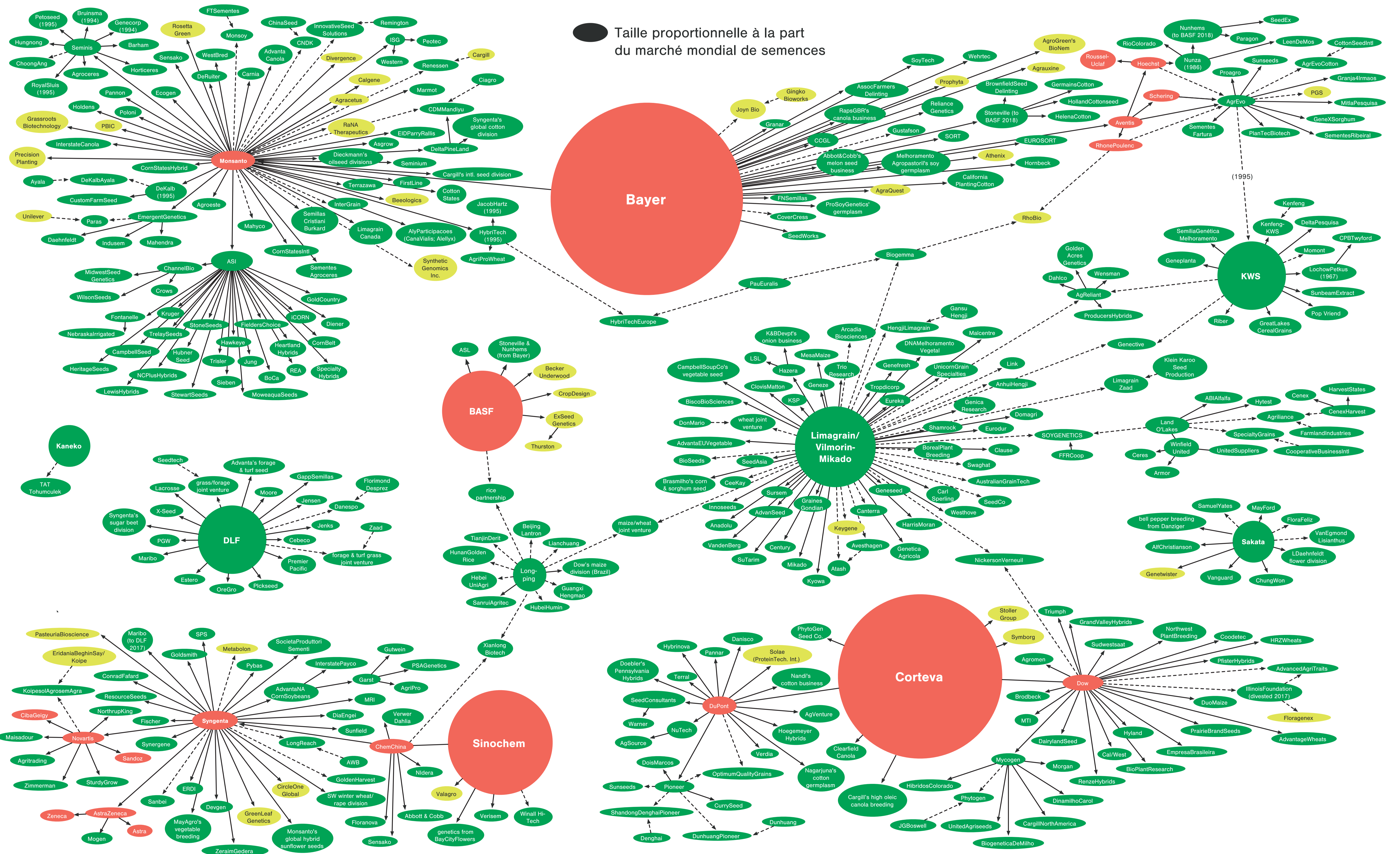
# UNE DANGEREUSE CONCENTRATION DU MARCHÉ

Le marché mondial des semences est devenu extrêmement concentré en l'espace de quelques décennies. En 2020, le leader du marché Bayer dominait plus de la moitié du commerce mondial de semences avec l'Américain Corteva (Dow Chemical et DuPont), le Sino-Suisse Syngenta et l'Allemand BASF. Ces mêmes quatre multinationales agricoles dominent le marché des pesticides. Elles vendent leurs différents produits sous forme de kits onéreux composés de semences et de pesticides de synthèse. Pour les paysans et les paysannes, cela signifie une grande dépendance avec des répercussions sur l'ensemble de leurs cultures. Il est dans l'intérêt des entreprises agrochimiques que les semences qu'elles développent entraîne de la dépendance aux pesticides dans les cultures.

## ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE DES SEMENCES

Acquisitions et fusions (1996 - 2022)

● Entreprises de semences ● Entreprises chimiques ● autres  
 ————— propriété totale - - - - - propriété partielle

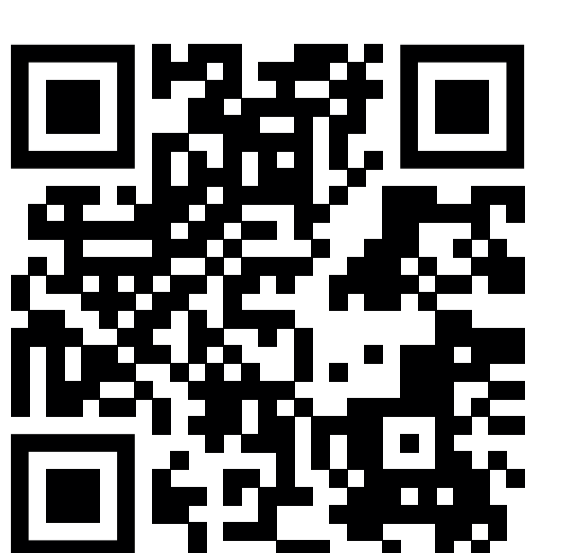


Phil Howard, Michigan State University (philhoward.net) & Amos Strömberg, Lund University

EN SAVOIR PLUS



L'INDUSTRIE DES SEMENCES



L'INDUSTRIE DES PESTICIDES



# Exposition Semences

# RÉGULATIONS INTERNATIONALES – UNE MISE EN ŒUVRE INSUFFISANTE

La communauté internationale s'est rendue compte que la biodiversité s'érodait de plus en plus rapidement au cours du siècle dernier. Elle a décidé de prendre des mesures pour protéger la **sécurité alimentaire**. Au-delà de la préservation des espèces végétales sauvages, il s'agit de protéger la diversité des variétés cultivées, développées par les paysans et les paysannes pendant des milliers d'années, et de maintenir un écosystème durable afin d'assurer la sécurité alimentaire.

## CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

La Convention sur la protection de la biodiversité mondiale a été conclue lors de la Conférence de Rio en 1992. À l'exception des États-Unis, pratiquement tous les États du monde y étaient représentés. Le Protocole de Nagoya de 2010 stipule que les bénéfices tirés de la biodiversité et des connaissances traditionnelles en la matière doivent être partagés avec les pays d'origine. Les communautés locales et autochtones en sont souvent à l'origine. Cependant, la mise en œuvre à l'échelle mondiale est lente et le protocole comporte de nombreuses lacunes.



Convention on  
Biological Diversity

## TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES SEMENCES

Ce traité global a été adopté en 2001 afin de préserver la biodiversité dans le domaine des plantes agricoles. Actuellement, l'accord compte 147 États membres, dont la Suisse. Les membres s'engagent à protéger la diversité des semences et à les utiliser de manière durable. Les agriculteurs et agricultrices doivent être autorisé-e-s à utiliser, réutiliser, échanger et vendre leurs semences. Un mécanisme régit l'accès à la diversité variétale pour la recherche et la sélection, ainsi que le partage des bénéfices qui en découlent. **Mais là encore, la mise en œuvre de ce mécanisme laisse à désirer.**



© Viviana Sánchez Prada, SWISSAID

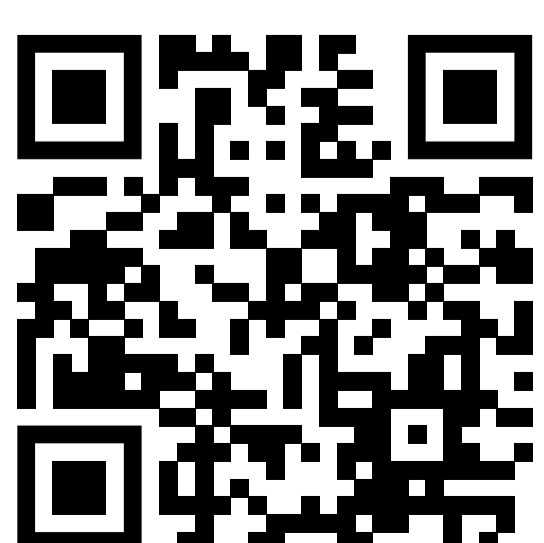
## DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PAYSANS ET DES PAYSANNES ET DES AUTRES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES (UNDROP)

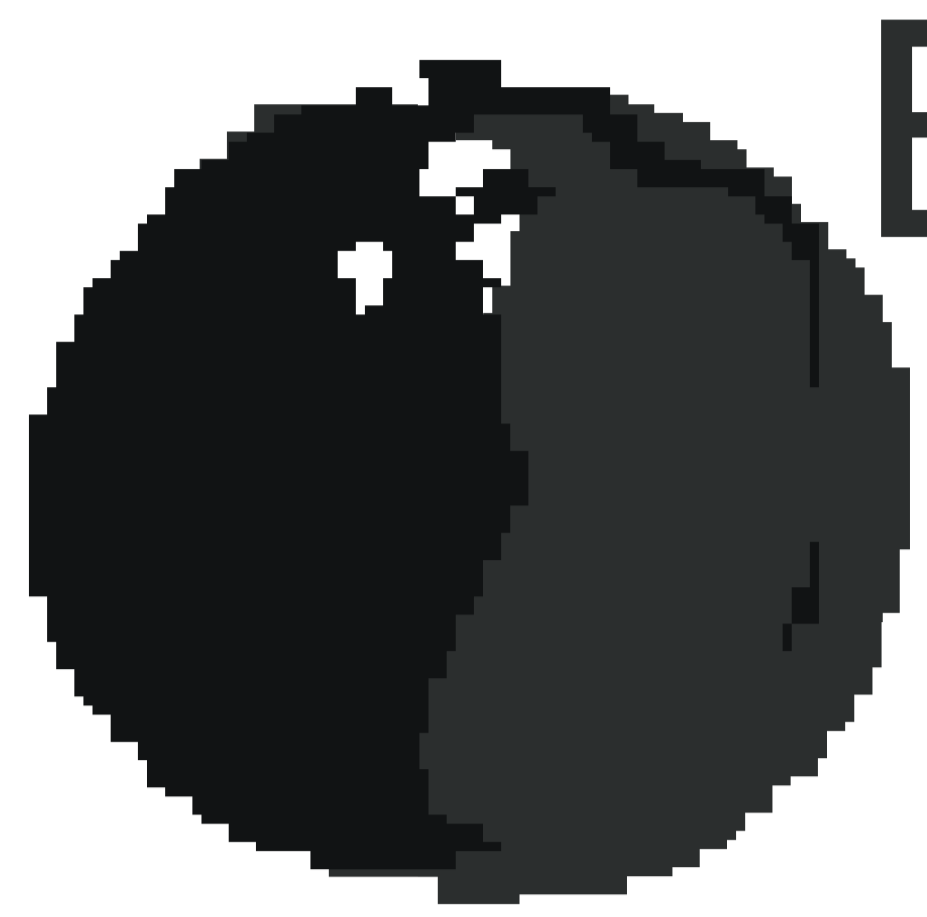
Cette déclaration a été adoptée en 2018 à la majorité par l'Assemblée générale de l'ONU. La Suisse a également approuvé la déclaration, toutefois avec une réserve concernant les dispositions relatives aux droits des paysans et des paysannes sur les semences. La Via Campesina et d'autres organisations paysannes sont à l'origine de cette déclaration. Celle-ci défend les principes de l'agroécologie et ancre, entre autres, les droits des populations rurales à la terre, à l'eau et à la participation aux décisions politiques. Le droit aux semences y est inscrit de manière analogue au traité sur les semences. **Toutefois, la déclaration ne constitue pas une obligation juridiquement contraignante pour les États.**



© Viviana Sánchez Prada, SWISSAID

EN  
SAVOIR  
PLUS





## Exposition sur les semences

# LOIS SUR LA PROTECTION DES VARIÉTÉS ET LE DROIT DES BREVETS EN FAVEUR DES MULTI- NATIONALES SEMENCIÈRES



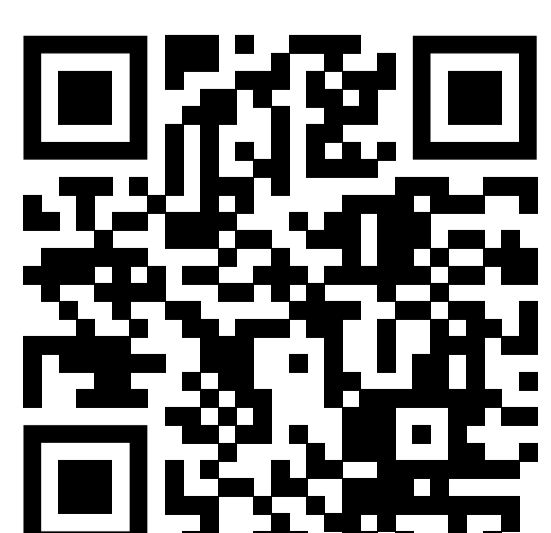
La diversité des plantes cultivées est en grande partie due aux pratiques paysannes qui, depuis des millénaires, échangent, vendent et améliorent leurs semences. Des accords internationaux, tels que le Traité sur les semences, reconnaissent aujourd'hui cette contribution ainsi que le droit de poursuivre cette pratique. Cependant, ce dernier est de plus en plus limité par l'application des droits de propriété intellectuelle (brevets, titres de protection des variétés). L'accès aux ressources génétiques et leur libre utilisation sont fortement entravés ou empêchés et l'activité de sélection est de plus en plus concentrée aux mains de quelques grands groupes semenciers. Cette évolution menace la diversité des semences dans le monde entier, et donc l'une des conditions essentielles à la sécurité alimentaire.

## LOIS SUR LA PROTECTION DES VARIÉTÉS

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est une organisation basée à Genève qui a été créée par une convention adoptée à Paris en 1961. Celle-ci a été négociée par 20 pays industrialisés, sans toutefois tenir compte des particularités et des besoins des pays du Sud.

Les lois sur la protection des variétés végétales selon l'UPOV garantissent le droit de propriété intellectuelle des sélectionneurs. À l'origine, elles ne concernaient pas les agriculteurs, qui étaient libres de réutiliser et d'échanger les semences de leur propre récolte. **Mais depuis la dernière révision de la Convention en 1991 (UPOV91), l'échange entre agriculteurs et agricultrices de semences protégées est interdit et le droit de réutilisation dans sa propre exploitation est drastiquement limité.** La Suisse comme d'autres pays industrialisés exigent, dans les accords de libre-échange conclus avec les pays du Sud, l'introduction de lois strictes sur la protection des variétés végétales sur le modèle de l'UPOV. Cela a pour effet que dans ces pays, l'accès aux semences et le droit à l'alimentation de millions de paysans et de paysannes sont menacés.

EN  
SAVOIR  
PLUS



## DROIT DES BREVETS

L'Office européen des brevets (OEB), fondé en 1977 sur la base de la Convention sur le brevet, examine et délivre des brevets en Europe, y compris en Suisse. L'objectif du brevetage est d'accorder un droit de protection pour une invention spécifique sur une durée déterminée.

**Le brevet donne un monopole sur l'utilisation commerciale de l'invention.**

Alors que la plupart des brevets dans le domaine de l'agriculture concernaient d'abord des plantes génétiquement modifiées, depuis ces 20 dernières années ce sont de plus en plus des sélections conventionnelles qui ont été brevetées. Or, la Convention sur les brevets et ses dispositions d'application stipulent clairement que les plantes ou les animaux obtenus par un « procédé essentiellement biologique » ne sont pas brevetables.

Mais des spécialistes en brevets rusés trouvent toujours de nouvelles manières de contourner cette interdiction, favorisant ce faisant la forte concentration du marché. En effet, les petites et moyennes entreprises n'ont généralement pas le moyen de déposer des brevets. **La diminution de la concurrence et le manque d'innovation entraînent une augmentation des prix et une diminution de l'offre de variétés.**

# SÉLECTION ET GÉNIE GÉNÉTIQUE

Depuis des millénaires, l'homme intervient dans le processus d'évolution par des mesures de sélection ciblées, afin de développer et multiplier les plantes présentant les propriétés recherchées et de les adapter ainsi aux exigences de la production agricole et climatique. Depuis les années 90, des méthodes de biologie moléculaire permettant de modifier le patrimoine génétique des plantes agricoles en laboratoire sont de plus en plus utilisées. On parle alors de génie génétique.

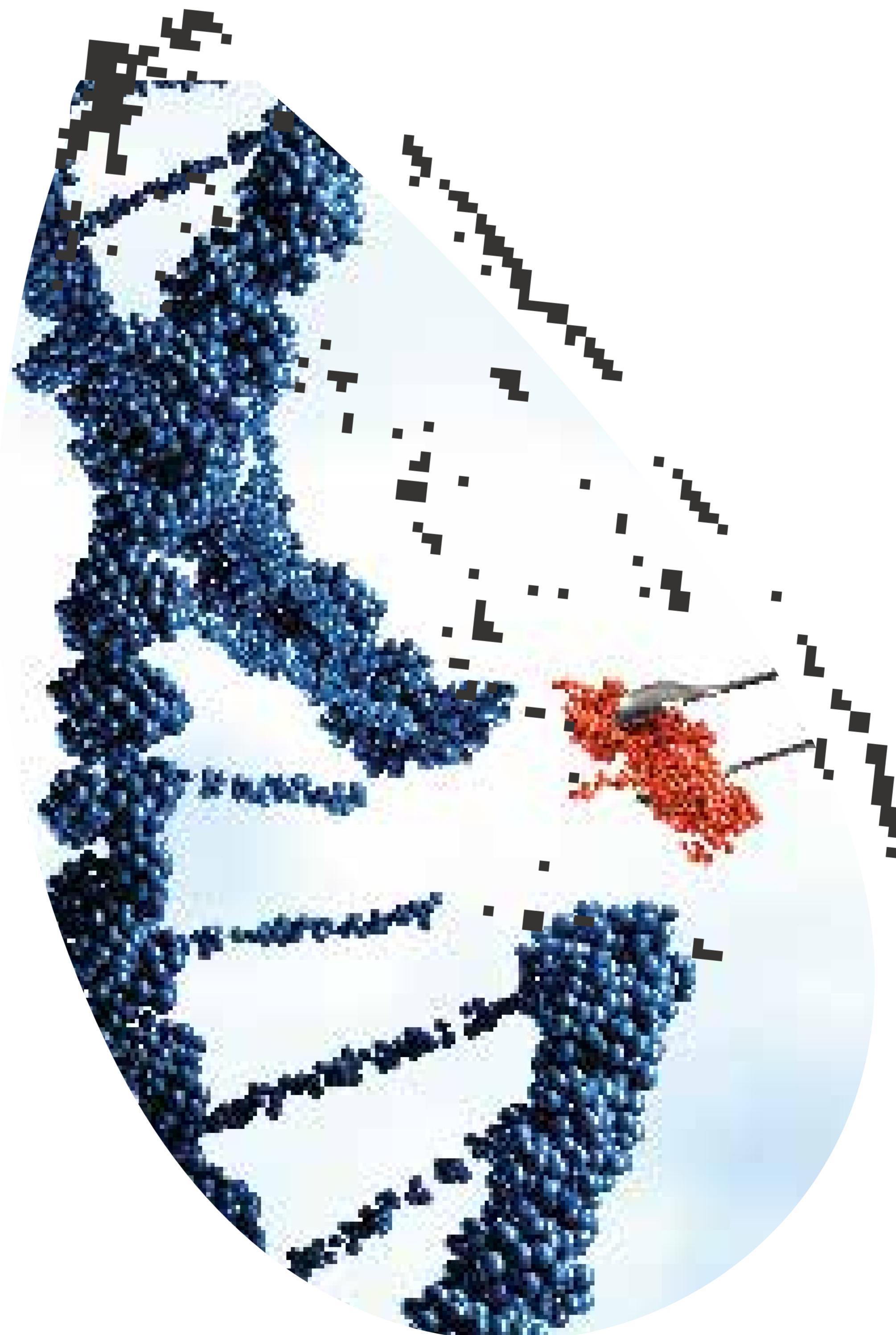


## SÉLECTION NATURELLE DES PLANTES

La sélection naturelle des plantes consiste à utiliser les propriétés déjà présentes dans la nature. Souvent, des variétés aux caractéristiques différentes sont croisées pour en créer de nouvelles. Suite à un croisement, les plantes sont sélectionnées sur plusieurs générations avant d'obtenir une variété stable. La sélection naturelle peut également entraîner des modifications génétiques (appelées mutations).

## NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES (NTG)

Les nouvelles techniques génomiques (NTG) englobe une série de techniques de génie génétique récentes dont les « ciseaux génétiques » du type CRISPR/Cas sont les plus connus. Ils permettent de couper l'ADN de manière ciblée et à n'importe quel endroit. Il est ainsi possible d'inactiver et/ou de modifier un gène ou plusieurs. Ces techniques permettent de modifier rapidement les génomes, de manière séquentielle (plusieurs modifications en une opération) et d'atteindre des régions du génome qui étaient jusque-là protégées. Il est ainsi possible de créer des organismes qui n'existent pas dans la nature et qui peuvent être encore « plus » modifiés que ceux de première génération. De plus, ces techniques peuvent engendrer des effets non souhaités partout dans le génome. Il est de ce fait important de maintenir un cadre légal qui permette l'évaluation sanitaire et environnementale de ces OGM. La réglementation des NTG fait l'objet de débats en Suisse et dans le monde avec des pressions majeures pour une dérégulation de ces techniques.



## GÉNIE GÉNÉTIQUE CLASSIQUE

Le génie génétique classique consiste principalement en l'utilisation de la transgénèse. On insère un gène provenant d'une autre espèce de plante, d'une bactérie ou d'un animal via l'utilisation d'un vecteur. Le site d'insertion est aléatoire et les gènes peuvent être insérés plusieurs fois ou pas du tout. Les plantes qui expriment les propriétés souhaitées, par exemple une résistance à un herbicide, sont sélectionnées et multipliées. Lors de l'insertion génétique, des modifications non prévues et non souhaitées peuvent être occasionnées au génome. Les plantes génétiquement modifiées sont soumises au moratoire sur la culture commerciale d'OGM en vigueur jusqu'en 2030.

## EN SAVOIR PLUS

Fiches d'informations et études de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique:





## Exposition sur les semences

### DE VIEUX DÉBATS SUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les nouvelles techniques génomiques relancent les débats : les chantres de la nouvelle génomique insistent non seulement pour que ces techniques soient autorisées, mais aussi pour que les plantes produites dans ce cadre ne soient pas considérées comme des OGM – du moins dans certains cas – et qu’elles puissent être mises en circulation sans aucune évaluation des risques, ni étiquetage. Les États-Unis et de nombreux pays d’Amérique latine ont déjà pris des décisions dans ce sens. L’UE souhaite se prononcer en 2026 sur une déréglementation approfondie des nouvelles technologies génomiques. En Suisse également, un projet de loi correspondant doit être discuté au Parlement.

## DÉBATS ACTUELS AUTOUR DE LA NOUVELLE TECHNO- LOGIE GÉNÉTIQUE

Pendant longtemps, le sort du génie génétique semblait scellé en Europe : en Suisse, un moratoire sur la dissémination d’organismes génétiquement modifiés (OGM) pour la culture commerciale est en vigueur depuis l’adoption de l’initiative « Pour des aliments produits sans manipulations génétiques » en 2005. Dans l’UE, l’utilisation d’OGM est certes autorisée dans certains pays, mais il existe une procédure d’autorisation stricte au cours de laquelle les risques éventuels sont examinés. Depuis 1998, aucune nouvelle plante génétiquement modifiée n’a été autorisée. Seul un maïs transgénique est autorisé, mais sa culture est en recul depuis des années.

### LES PROMESSES DES GRANDS GROUPES

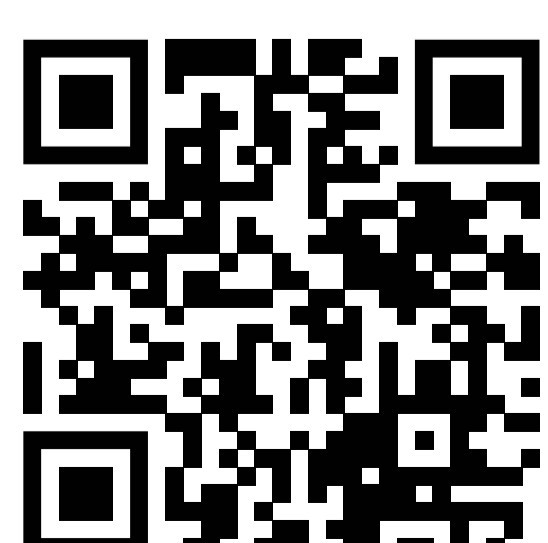
La dérégulation des NTG fait l’objet d’un lobbying intense de la part des groupes agro-chimiques et des chercheurs favorables au génie génétique. Ces acteurs de l’agrobusiness véhiculent le discours selon lequel les produits issus du nouveau génie génétique sont précis et identiques à ceux issus de la sélection naturelle des plantes et ne doivent donc pas être réglementés, ce qui est scientifiquement faux. De plus, ils argumentent que grâce au nouveau génie génétique, l’agriculture peut être rendue plus écologique et mieux adaptée au changement climatique. Or actuellement aucune plante sur le marché ou en développement permet de valider ces affirmations. Des promesses similaires ont déjà été faites pour le génie génétique classique. Toutefois, celui-ci a surtout permis d’industrialiser l’agriculture au travers de produits adaptés à ce type d’agriculture (OGM, herbicides tolérants par exemple). Ces plantes ont généré des dégâts écologiques importants et ont augmenté le taux de résidus d’herbicides et d’insecticides dans l’environnement et dans les plantes génétiquement modifiées ainsi cultivées. Les nouveaux OGM comme les anciens sont des produits brevetés destinés à l’agriculture industrielle à grande échelle.

### LES BREVETS EMPÊCHENT LA SÉLECTION

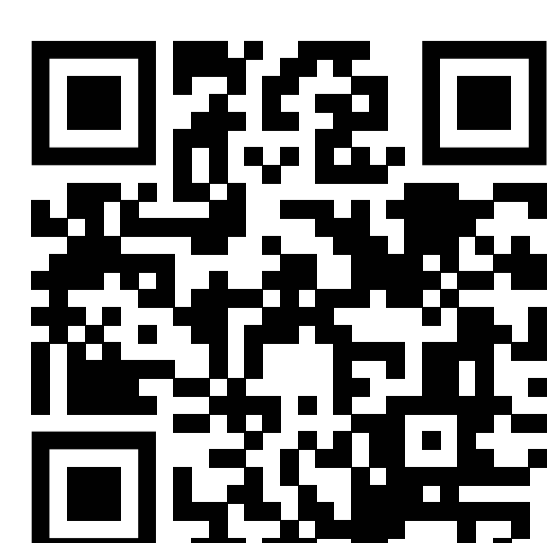
Ce que l’on oublie souvent : les groupes agro-chimiques et les entreprises de biotechnologie ont déjà déposé des milliers de brevets sur les nouvelles techniques de génie génétique et ses applications. Si ceux-ci sont accordés, personne ne serait autorisé à utiliser ces technologies et ces semences sans l’accord des entreprises. De plus, les brevets sur les plantes produites par génie génétique concernent souvent également des variétés qui contiennent naturellement des gènes similaires. Il est donc de plus en plus difficile pour les petites entreprises de sélection végétale de trouver des semences de départ qu’elles peuvent utiliser librement dans le cadre de leur travail. Les NTG entraveront la sélection végétale plutôt que de l’accélérer comme le prétendent certains.

### EN SAVOIR PLUS

Association pour des  
aliments sans OGM



Prise de position sur la réglementation  
du nouveau génie génétique en Suisse,  
soutenue par 60 organisations





## Exposition sur les semences

# DÉVELOPPEMENT DE PLANTES CULTIVÉES POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE CHEZ PETER KUNZ, SÉLECTION- NEUR DE CÉRÉALES

En Suisse, il y a plus de 40 ans, Peter Kunz a été le pionnier dans la reconnaissance du besoin de sélectionner des semences bio pour l'agriculture biologique. Les variétés de céréales issues de la sélection pour l'agriculture conventionnelle nécessitaient beaucoup d'engrais chimiques et d'autres intrants et ne correspondaient pas aux exigences de l'agriculture biologique. Depuis sa création en 1984, l'association à but non lucratif Getreidezüchtung (Sélection céréalière) Peter Kunz travaille au développement de variétés de céréales et de légumineuses destinées à l'alimentation humaine. Ses variétés sont devenues des standards sur le marché bio.

**gzpk**   
Biodynamische Pflanzenzüchtung

« Nous cultivons des plantes saines et résilientes, également capables de s'adapter. Nous disposons de différents sites avec différents sols et conditions climatiques et nous veillons à ce que les plantes poussent bien partout. »

« La collaboration avec les agriculteurs et les agricultrices et toute la chaîne de création de valeur est essentielle. Nous cultivons pour l'agriculture, mais aussi pour les moulins, les boulangeries et, enfin, les consommateurs. »

« Les légumineuses sont une source de protéines de plus en plus sollicitée. Nous travaillons à la création de variétés de pois fourragers à grains pour l'alimentation humaine. Il est logique de s'intéresser à une culture adaptée localement, comme le pois, habituellement cultivé pour l'alimentation animale. »

« La durée de la culture n'est pas beaucoup plus courte avec les méthodes de génie génétique. Le génie génétique dépend également de variétés issues de la sélection classique. »

« Le financement est un grand défi depuis le début. Nous souhaitons que, outre les agriculteurs et les agricultrices, toute la chaîne de création de valeur participe au financement. »

« Le changement climatique est un défi. Nous avons testé des sites en Italie et en Espagne pour savoir comment gérer la sécheresse. »

EN  
SAVOIR  
PLUS



EN  
SAVOIR  
PLUS SUR  
GZPK





## Exposition Semences

# PRODUCTION DE SEMENCES CHEZ ZOLLINGER BIO

C'est en partant du constat que la diversité des variétés était menacée par la sélection végétale moderne et en souhaitant y remédier que Christine et Robert ont créé Zollinger Bio dans les années 80. Aujourd'hui, l'entreprise familiale est passée aux mains de la deuxième génération et est dirigée par les frères Tulipan, Til, Tizian et Falc Zollinger. Zollinger Bio propose une large gamme de semences de légumes, d'herbes aromatiques et de fleurs.

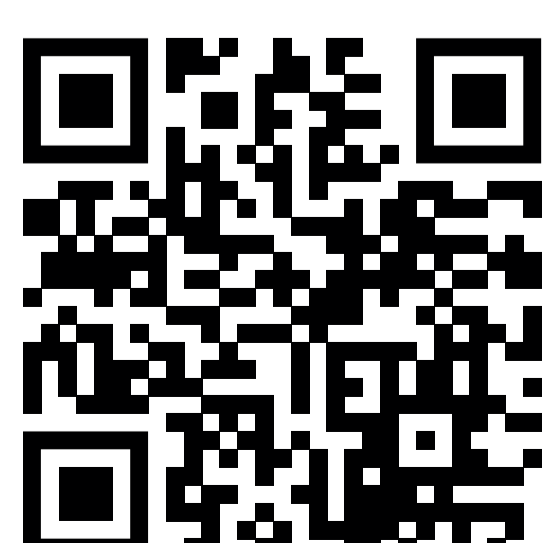
« La production et la conservation des variétés se font en Suisse. Ces plantes sont donc adaptées à notre climat et à nos pratiques de jardinage. »



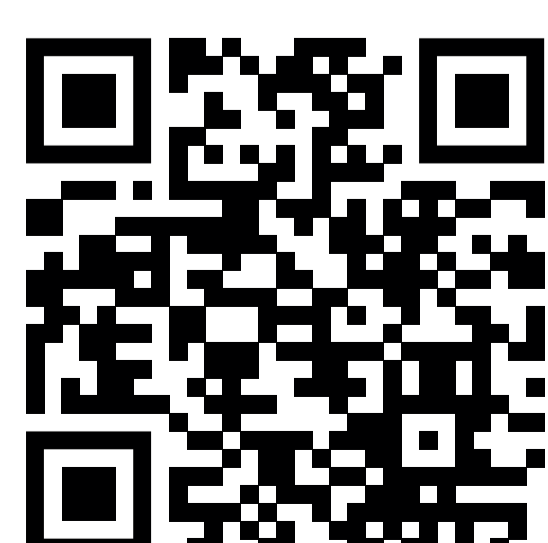
« Pas d'hybrides : les semences de ces variétés peuvent être collectées et utilisées sans restriction. Il n'y a pas de brevets ou de technologies génétiques qui limiteraient nos clients. »

« Nous avons la chance de pouvoir livrer en vente directe à de très nombreux clients individuels. Nous ne sommes donc pas dépendants des grands distributeurs et occupons une niche. »

EN  
SAVOIR  
PLUS



EN  
SAVOIR  
PLUS SUR  
ZOLLINGER BIO

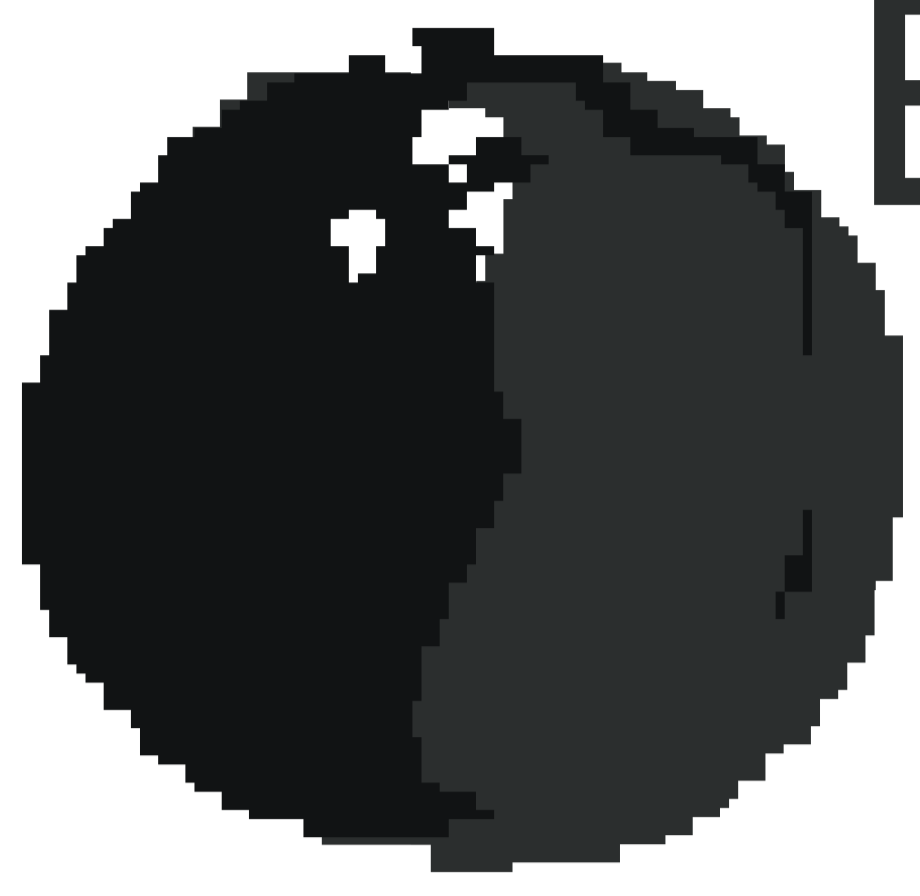


« ... En outre, à la demande de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), nous cultivons tous les deux ans chez nous des semences stockées dans la banque de gènes fédérale dans le but d'obtenir des semences fraîches qui seront ensuite stockées à nouveau. »

« Plus la diversité est grande, plus nous pouvons créer. Les évolutions produites par les changements climatiques imposent de nouvelles conditions auxquelles nous ne pouvons répondre que si nous disposons d'une diversité de variétés (diversité génétique). »



© Zollinger Bio



# Exposition sur les semences



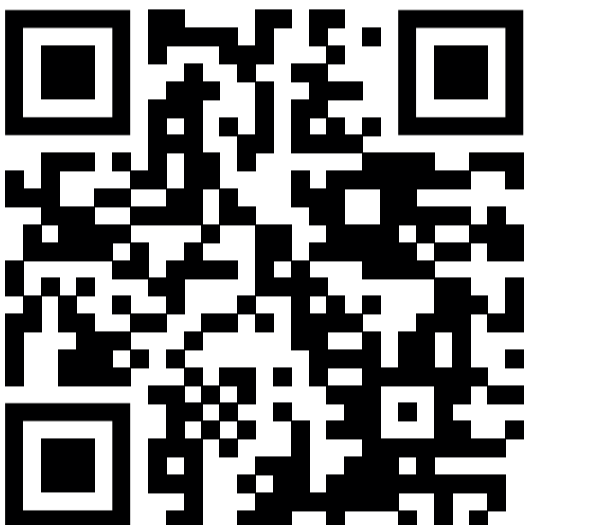
© SWISSAID Nicaragua

## EXIGENCES POLITIQUES

### GARANTIR LE DROIT AUX SEMENCES

Le cadre politique doit être conçu en faveur de systèmes semenciers paysans diversifiés. Ainsi, dans les accords de libre-échange avec les pays du Sud, la Suisse doit s'abstenir d'exiger l'UPOV91 ou des normes équivalentes en matière de protection des variétés. Les négociations en cours sur un accord de libre-échange avec la Malaisie en sont un exemple concret. En outre, les institutions suisses devraient soutenir des mesures et des projets dans les pays du Sud pour renforcer les systèmes de semences paysannes et pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des petites exploitations paysannes. En Suisse, la coalition Droit aux semences s'engage politiquement dans ce sens. Les organisations suivantes en sont membres : Alliance Sud, EPER/Pain pour le prochain, Action de Carême, FIAN International Suisse/Schweiz, Public Eye et SWISSAID.

EN  
SAVOIR  
PLUS



### PAS DE BREVET SUR LES SEMENCES

**Le brevetage des semences signifie l'expropriation massive des agriculteurs et des agricultrices ainsi que des sélectionneurs et sélectionneuses.** Les paysans et les paysannes ne peuvent réutiliser les semences de leur récolte ou d'autres matériels de multiplication que dans certains cas et les sélectionneurs et sélectionneuses ne peuvent travailler avec les semences brevetées que de manière très limitée.

Bien que, selon la législation européenne, il ne devrait pas y avoir de brevets sur les cultures sans OGM, il en existe actuellement plus de mille en Europe ! Les États membres de l'Office européen des brevets (OEB), dont la Suisse fait partie, doivent enfin prendre des mesures efficaces pour empêcher l'octroi de ces brevets. Public Eye et SWISSAID s'engagent dans ce combat en tant que membre de la coalition internationale No Patents On Seeds.

EN  
SAVOIR  
PLUS



### PAS DE GÉNIE GÉNÉTIQUE EN CATIMINI

Le nouveau génie génétique doit également être considéré comme une technologie génétique. S'il devait être autorisé dans l'agriculture suisse, cela ne pourra se faire qu'à l'issue d'un examen complet des risques liés aux différentes variétés. Afin de garantir la liberté de choix, les produits correspondants doivent être étiquetés et des mesures efficaces doivent être prises pour éviter le mélange avec des produits conventionnels.

EN  
SAVOIR  
PLUS

